



# Les relations extérieures du canton de Berne en 2019

## Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 7 janvier 2020  
Numéro de l'affaire : 2019.STA.1632  
Direction : Chancellerie d'Etat  
Classification : Non classifié

## Table des matières

<b>Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil</b> .....	<b>1</b>
<b>1. Synthèse</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Présentation</b> .....	<b>5</b>
<b>3. Réalisation des priorités des relations extérieures en 2019</b> .....	<b>6</b>
3.1 Collaboration avec le Grand Conseil .....	6
3.2 Représentation des intérêts au niveau fédéral .....	6
3.3 Participation à la politique européenne de la Confédération .....	10
3.4 Coopération intercantonale .....	12
3.5 Relations avec l'étranger .....	14
<b>4. Priorités des relations extérieures en 2020</b> .....	<b>16</b>
<b>5. Proposition au Grand Conseil</b> .....	<b>18</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>19</b>
Annexe 1 : Initiatives cantonales du canton de Berne .....	19
Annexe 2 : Représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers en 2019 .....	20
Annexe 3 : Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures en 2019 .....	23
Annexe 4 : Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures (rétrospective 2012-2019) .....	27

## 1. Synthèse

Le dialogue entre le Conseil-exécutif et la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) s'est établi. Les questions liées aux relations extérieures et les affaires inscrites dans le calendrier du Grand Conseil et du gouvernement ont pu être discutées ouvertement en Commission.

Parmi les affaires traitées par les Chambres fédérales ayant d'importantes implications pour le canton de Berne, figuraient les crédits d'engagement pour le trafic d'agglomération et l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire. Le canton de Berne est parvenu à représenter avec succès ses intérêts (contournement d'Oberburg, nouvelle étape d'aménagement du tunnel de base du Lötschberg). La modification de la péréquation financière et de la compensation des charges entraînera dès 2020 des pertes de recettes considérables pour le canton de Berne.

La question de la délocalisation ou non du studio de radio de Berne à Zurich a également été débattue au Parlement fédéral. Le Conseil-exécutif s'est positionné, aux côtés de la ville de Berne, de la Région capitale suisse et du canton de Genève, en faveur des initiatives parlementaires qui demandaient à inscrire l'emplacement des sites de production de la SSR dans la loi. Bien que ces initiatives aient finalement été rejetées à l'automne 2019 par le Conseil des Etats, la représentation ciblée des intérêts cantonaux a tout de même partiellement abouti. Ainsi, le conseil d'administration de la SSR est revenu sur sa décision, annonçant une stratégie audio et promettant de renoncer à la mise en œuvre d'une partie du transfert initialement prévu, et de maintenir à Berne les rédactions nationale et internationale ainsi que la production d'émissions d'actualité importantes telles qu'« Echo der Zeit » et « Rendez-vous ? » Par contre, le Conseil-exécutif a déploré que la SSR décide de délocaliser à Zurich le programme d'informations SRF4 News et les rédactions d'information. La résistance coordonnée du canton et de la ville de Berne ainsi que de la Région capitale suisse a tout de même permis qu'une centaine de postes de moins que prévu ne soient transférés à Zurich, et que le studio de radio de Berne continue de jouer un rôle important au sein de la SRF avec sa propre rédaction en chef.

Les cantons se sont efforcés d'améliorer le pilotage et la coordination dans les domaines du cybergouvernement et de l'administration numérique. Une collaboration bien harmonisée au sein de la CdC (Conférence des gouvernements cantonaux) va dans le sens des intérêts du canton de Berne qui, en tant que centre politique national, entend tirer profit des avantages de la numérisation, afin de fournir des prestations de grande qualité à la population et à l'économie.

L'insécurité juridique liée à l'évolution des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE perdure cinq ans après l'ouverture des négociations sur un accord-cadre institutionnel. Les débats de politique intérieure sur la directive relative au droit des citoyens de l'Union, les mesures d'accompagnement et les aides d'Etat, n'ont pas permis de faire converger les points de vue. Or, sans convergence, il est impossible de régler les questions encore en suspens avec l'UE. Les inquiétudes au sujet d'une potentielle perte d'influence de la place universitaire bernoise sont justifiées, tout comme il est permis de se demander si des entreprises n'investiront pas en Australie ou en Chine plutôt qu'à Lengnau ou sur le site du Wankdorf si la période d'insécurité se prolonge.

Durant les premiers mois de sa présidence, le canton de Berne s'est efforcé de simplifier les structures complexes d'arcjurassien.ch et de montrer l'intérêt immédiat pour la population des différents projets des deux côtés de la frontière jurassienne. Désormais, il existe par exemple une centrale de covoiturage issue d'un projet Interreg, qui s'adresse aux frontalières et frontaliers et couvre toute la zone entre Besançon et Bienne, par ailleurs faiblement desservie par les transports publics. Le service est donc particulièrement adapté.

Les priorités des relations extérieures du canton de Berne en 2020 sont les suivantes : représentation des intérêts au niveau fédéral, examen des possibilités d'aide indirecte des médias et promotion de la participation politique des jeunes et de leurs compétences médiatiques, coopération avec les cantons de Suisse intérieure et du nord-ouest dans le dossier relatif à l'avenir de l'établissement pénitentiaire de Thorberg, projet intercantonal de numérisation des dossiers médicaux dans le domaine de la santé, et poursuite de la collaboration avec Nara (Japon) et Shenzhen (Chine).

## 2. Présentation

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil-exécutif a poursuivi son objectif en matière de politique extérieure : faire peser ses intérêts pour consolider la position du canton de Berne et accroître sa marge de manœuvre. Il s'agit de préserver une répartition des tâches globalement adéquate entre la Confédération et les cantons, de veiller à ce que le transfert de tâches se fasse dans le respect du principe d'équivalence fiscale, et à ce que la mise en œuvre des nouvelles lois fédérales n'entraîne pas un surcroît de travail trop important.

Le Conseil-exécutif représente les intérêts du canton de Berne au niveau fédéral, dans le cadre intercantonal et vis-à-vis de l'étranger. C'est à la Délégation des relations extérieures qu'il appartient de prévenir toutes les affaires importantes dans ce domaine<sup>1</sup>. Placée sous la présidence du conseiller d'Etat Christoph Ammann, la Délégation comprend en outre la conseillère d'Etat Christine Häsler et le conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg.

Le canton de Berne est membre de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) et d'arcjurassien.ch, ainsi que membre associé de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO). Le canton de Berne a un siège permanent au comité directeur de la CdC, où il est représenté par le conseiller d'Etat Christoph Ammann, tandis que le conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg représente les intérêts du canton de Berne à la CGNO et dans les instances d'arcjurassien.ch (présidence jusqu'en 2022). Les relations extérieures spécialisées des Directions et de la Chancellerie d'Etat se déroulent dans un grand nombre d'organes, à savoir dans les conférences nationales et régionales de directeurs et directrices<sup>2</sup>.

Le début de la nouvelle législature et la recomposition du gouvernement induisent une perte d'influence dans les organes intercantonaux pour le canton de Berne, qui a pu être partiellement compensé par l'élection de Christoph Neuhaus au Comité de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP). Une enquête a montré que la représentation des intérêts au niveau fédéral avait été positivement perçue par les membres bernois du Conseil national et du Conseil des Etats durant la législature 2015-2019. Le modèle sera encore amélioré en vue de la nouvelle législature.

Pour ce qui est des relations avec l'étranger, la mise en œuvre des traités avec Shenzhen (Chine) et Nara (Japon) ouvre des perspectives intéressantes, notamment pour les hautes écoles et l'industrie de précision. La venue de nombreuses délégations étrangères, parfois éminentes, permet d'entretenir les relations.

Le présent rapport annuel sert de base au dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE. La première partie est consacrée à la collaboration avec le Grand Conseil, à la représentation des intérêts du canton au niveau fédéral, à la participation à la politique européenne de la Confédération, à la collaboration intercantonale et aux relations avec l'étranger, ainsi qu'à la mise en œuvre des priorités de l'année 2019. La seconde partie présente les priorités définies par le Conseil-exécutif pour l'année 2020 dans le domaine des relations extérieures du canton de Berne. Il s'agit de projets ou de demandes au niveau cantonal ou au moins interdirectionnel.

---

<sup>1</sup> Les relations avec le canton du Jura sont traitées par la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes, qui réunit les conseillers d'Etat Pierre Alain Schnegg (président), Evi Allemann et Philippe Müller.

<sup>2</sup> Les 16 conférences nationales de directeurs et directrices et la Conférence suisse des chanceliers d'Etat couvrent tous les domaines des compétences cantonales (cf. annexe 2).

### 3. Réalisation des priorités des relations extérieures en 2019

En matière de relations extérieures, le Conseil-exécutif a suivi les priorités définies dans le Rapport sur les relations extérieures du canton de Berne du 8 janvier 2019 : (1) représentation des intérêts vis-à-vis du Parlement fédéral, (2) maintien du studio de radio à Berne, (3) renforcement du côté suisse de l'Arc jurassien dans la coopération transfrontalière avec la France, (4) coopération avec la préfecture de Nara sur le thème du vieillissement, (5) mise sur pied d'un bureau d'accueil (Welcome Desk) pour la communauté internationale.

#### 3.1 Collaboration avec le Grand Conseil

Le dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE s'est déroulé le 11 janvier 2019. Cette rencontre a pour but de développer ensemble une vision globale et une orientation stratégique des relations extérieures du canton afin qu'il soit possible d'agir conformément au régime des compétences<sup>3</sup>.

Les Directions et le Conseil-exécutif s'acquittent de leurs devoirs d'information en application de l'article 56 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), en signalant dans la planification des affaires du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, avant chaque session, les affaires liées aux relations extérieures (cf. annexe 3)<sup>4</sup>. Durant l'année sous revue, le Conseil-exécutif a annoncé 39 affaires, un nombre jamais atteint jusqu'à présent. Cela est dû en particulier au renouvellement de nombreuses conventions-programmes avec la Confédération et d'accords de collaboration intercantonaux concernant les parcs naturels régionaux, pour la période 2020-2024<sup>5</sup>.

Le 12 août 2019, un dialogue intermédiaire informel sur les évolutions des relations extérieures du canton de Berne a eu lieu pour la troisième fois entre la CIRE et le Conseil-exécutif. A cette occasion, le président du Conseil-exécutif, Christoph Ammann, a apporté des réponses aux questions posées en amont par la CIRE. L'échange a également permis de régler des questions en matière de devoir d'information et de droit de consultation (cf. art. 39 al. 6, lit. d RGC). Le compte rendu fonctionne à la satisfaction des deux pouvoirs.

#### 3.2 Représentation des intérêts au niveau fédéral

Au cours de l'année 2019, le Conseil-exécutif a pris position sur 94 projets de la Confédération dans le cadre de consultations. Celles-ci ont été particulièrement importantes en ce qui concerne les affaires suivantes : loi sur l'approvisionnement en électricité, plan sectoriel des surfaces d'assolement, réforme du trafic régional de voyageurs, Message culture 2021-2024, loi sur les profils d'ADN et LAMal (prix des produits médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils). En outre, il y a eu un grand nombre de prises de position communes des conférences gouvernementales et des conférences des directeurs et directrices, ainsi que des prises de position au niveau des Directions. Parmi les premières figurent par exemple les prises de position de la CDS et de la CdC contre le projet de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national relatif au financement uniforme des prestations de soins ambulatoires et stationnaires.

Le Conseil-exécutif s'est réuni à quatre reprises avec les conseillères et conseillers aux Etats durant l'année sous revue. La rencontre annuelle avec les conseillères et conseillers nationaux bernois s'est

<sup>3</sup> Le 6 mars 2019, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport annuel 2018, sans déclarations de planification, par 123 voix pour, 0 voix contre, et 2 abstentions.

<sup>4</sup> Depuis 2008, le Conseil-exécutif informe régulièrement la commission compétente du Grand Conseil des affaires en cours dans le domaine des affaires extérieures.

Du printemps 2008 au printemps 2014, la procédure convenue en 2006-2007 avec la Commission de haute surveillance a été mise en pratique : une liste des traités intercantonaux et internationaux ainsi que d'autres affaires qui concernent les relations extérieures a été présentée une fois par semestre. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur le Grand Conseil, soit depuis la session de septembre 2014, le Conseil-exécutif annonce les affaires pertinentes pour les affaires extérieures du canton de Berne avant chaque session dans la Planification des affaires du Grand Conseil et du Conseil-exécutif et le Bulletin d'information au sens des art. 41 et 56 LGC.

<sup>5</sup> Cf. annexe 4 (affaires annoncées dans le domaine des relations extérieures ces 8 dernières années).

tenue le 7 mai 2019. Avant chaque session, les membres bernois du Conseil national et du Conseil des Etats ont reçu chacun une lettre et des fiches thématiques sur les dossiers d'intérêt cantonal (9 courriers en 2019). Se sont ajoutés 62 courriers adressés aux membres de la députation bernoise siégeant dans les commissions chargées de l'examen préalable au Conseil national et au Conseil des Etats, ainsi que les interventions au niveau des Directions. En outre, après chaque session, le Service des relations extérieures (SRE) a fourni à titre d'information une rétrospective de la session ainsi qu'un aperçu des séances de commission du trimestre suivant à l'attention du Conseil-exécutif.

De mi-juin à mi-juillet 2019, en vue d'évaluer la représentation des intérêts du canton de Berne vis-à-vis du Parlement fédéral, le SRE a mené une enquête en ligne auprès des membres bernois du Conseil national et du Conseil des Etats. Le taux de réponse a avoisiné les 50 pour cent. Dans l'ensemble, les retours sur les principaux instruments de la représentation des intérêts – échange direct avec le Conseil-exécutif et documentation écrite sur les affaires d'intérêt cantonal au sein des commissions et conseils – sont positifs, et le plus souvent même meilleurs que ceux de la dernière enquête, en 2015. Le Conseil-exécutif s'efforce toutefois d'apporter des améliorations constantes à la représentation des intérêts (priorité 1).

Le tableau récapitulatif ci-après présente les affaires de première importance pour le canton de Berne, adoptées à l'échelon fédéral :

Affaire	Principaux intérêts du canton de Berne	Résultat
<b>Chambres fédérales</b>		
Etape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire	<b>Approbation</b>	<b>+</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Extension du tunnel de base du Lötschberg</li> <li>– Nouveaux arrêts à Thoune Nord, Wilderswil et dans le Jura bernois</li> <li>– Tunnel du Grimsel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+</li> <li>+</li> <li>+</li> </ul>
<b>→ Attractivité cantonale accrue</b>		
Crédits d'engagement pour le trafic d'agglomération	<b>Approbation</b>	<b>+</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 130 millions de crédits fédéraux pour 56 projets</li> <li>– Contournement d'Oberburg</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+</li> <li>+</li> </ul>
<b>→ Elimination des goulets d'étranglement, attractivité cantonale accrue</b>		
Loi sur les télécommunications	<b>Approbation</b>	<b>+</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pas de régulation forcée</li> <li>– Garantir une bonne couverture aussi dans les zones rurales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+</li> <li>+</li> </ul>
<b>→ Attractivité cantonale préservée</b>		
Péréquation financière et compensation des charges (RPT)	<b>Compromis en faveur des cantons receivers</b>	<b>-</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Changement de système : fixer les montants compensatoires dans la loi</li> <li>– Dotation minimale garantie relevée à 87 %</li> <li>– Augmenter uniformément les contributions à la compensation des charges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>
<b>→ Importante baisse des recettes dès 2020</b>		
Production décentralisée des programmes de la SSR (« La diversité à la place de la concentration »)	<b>Approbation</b>	<b>-</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mandat de service public de la SSR</li> <li>– Maintien du studio de radio à Berne</li> <li>– Garantir la diversité des contenus et la qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>

	<b>→ Succès partiel : le studio de radio de Berne est maintenu pour la production des magazines</b>	
Loi sur les forces hydrauliques (LFH)	<b>Approbation</b> – Maintenir la redevance hydraulique maximale à CHF 110.- / kW <sub>th</sub> . – Pas de limitation dans le temps de la législation en vigueur – Pas de réglementation nationale sur l'abandon de la redevance hydraulique	<b>+</b> <b>+</b> <b>-</b> <b>-</b>
	<b>→ Ingérence dans l'autonomie</b>	
Loi sur la protection de la population et sur la protection civile	<b>Révision totale</b> – Révision favorable aux cantons – Prise en compte des compétences et de l'autonomie organisationnelle des cantons – L'entretien des abris incombe à leur propriétaire	<b>+</b> <b>+</b> <b>+</b> <b>+</b>
	<b>→ Autonomie préservée</b>	

Légende :

+ signifie que les décisions en question des Chambres fédérales vont dans le sens des intérêts du canton de Berne.

- signifie que le canton de Berne a des positions ou intérêts divergents.

Des projets liés aux infrastructures (chemins de fer, trafic d'agglomération, télécommunications), à la péréquation financière et à la compensation des charges ainsi qu'à de nombreux autres domaines, tels que les médias ou les redevances hydrauliques, ont été au cœur de la représentation des intérêts au niveau fédéral.

En 2019, les affaires relevant du domaine des infrastructures ont été cruciales. Les Chambres fédérales ont approuvé les **crédits d'engagement pour le trafic d'agglomération**. Ainsi, 56 projets liés au trafic dans les agglomérations bernoises seront subventionnés par les fonds fédéraux à hauteur de 130 millions de francs (agrandissement de la gare de Berne, prolongement de la ligne de tram 9, route de décongestionnement nord à Münsingen, traversée de Berthoud). Après que le Conseil national avait refusé par deux fois le projet de contournement d'Oberburg, le Conseil des Etats a finalement approuvé la proposition de la conférence de conciliation, selon laquelle la Confédération participerait aussi au financement du projet pour autant que son état d'avancement soit bon et que les fonds du programme en faveur des agglomérations ne soient pas épuisés.

A côté des routes, le rail a également occupé le devant du tableau. Au fil des délibérations sur l'**étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire**, toutes les exigences du canton de Berne ont été prises en compte. L'extension du tunnel de base du Lötschberg, les nouveaux arrêts à Thoune Nord, à Wilderswil et dans le Jura bernois, ainsi que la construction du nouveau tunnel du Grimsel ont été au cœur du dossier. Durant la session de printemps, le Conseil des Etats avait intégré des projets supplémentaires dans l'arrêté fédéral (notamment des mesures concernant la ligne Berne-Lausanne). La proposition complémentaire d'un nouvel arrêt Thoune Nord a dans un premier temps été refusée, avant d'être acceptée en vote final, de sorte que l'ensemble des projets d'extension infrastructurelle dans le canton de Berne ont été acceptés.

Enfin, dans le même registre politique, il convient de mentionner encore la **modernisation de la loi sur les télécommunications**. Le renforcement de la protection des consommatrices et consommateurs, la promotion de la concurrence, les dérégulations et les simplifications administratives ont compté parmi les éléments clés du dossier. Le Conseil-exécutif s'est engagé avec succès en faveur de l'abolition des réglementations controversées de l'accès, qui auraient modifié l'environnement actuel, favorable aux investissements. Ne pas renforcer la réglementation permet d'éviter l'apparition d'un **fossé numérique**, que seul un cofinancement des pouvoirs publics serait en mesure de combler. Il est important pour le canton de Berne de garantir la fourniture d'accès aux services de télécommunication sur l'ensemble du

territoire, étant donné la structure de l'habitat rural. C'est pourquoi il faut que le réseau soit développé jusque dans les régions périphériques avant toute modification des conditions générales en matière de concurrence.

La fin des délibérations relatives à l'**optimisation de la péréquation financière (RPT)** a constitué un autre dossier capital. Le changement de système entraînera une diminution des recettes de 100 millions de francs par an pour le canton de Berne à partir de 2020. L'opposition résolue des cantons donateurs et de la CdC à la proposition de la Commission des finances du Conseil national (CdF-N) a évité que les contributions à la compensation des charges géotopographiques et sociodémographiques ne soient augmentées uniformément (soit de 40 millions chacune, contre la proposition du Conseil fédéral et du Conseil des Etats et la demande expresse du canton de Berne de contribuer à hauteur de 80 millions à la compensation des charges sociodémographiques uniquement). De même, la proposition d'une minorité de la CdF-N d'allouer aux cantons les montants compensatoires supplémentaires au titre de la péréquation des ressources en fonction du montant de leurs pertes, et non en fonction de la taille de leur population, a été rejetée. La proposition de compromis faite par le canton de Berne suite à la consultation n'a plus été défendue, faute de perspectives de succès. Finalement, les Chambres fédérales ont clairement approuvé la modification de la péréquation financière et de la compensation des charges prévue par le projet du Conseil fédéral tel qu'il avait été proposé par la CdC.

Le Conseil-exécutif s'est également penché sur le dossier **studio de radio à Berne** (priorité 2). Il est parvenu à mobiliser un large front avec le Conseil municipal de la ville de Berne et avec la Région capitale suisse contre le projet initial de délocalisation complète du studio à Zurich, ce qui a permis de réduire l'envergure de la délocalisation. L'étroite collaboration avec le Parlement fédéral et le canton de Genève a également contribué à limiter le transfert. Les arguments, invoquant la politique du fédéralisme et des médias et l'économie d'entreprise, ont porté : le 18 juin 2019, le Conseil national a approuvé les initiatives par un vote étonnamment clair de 120 voix contre 54. Peu après, le Conseil d'administration de la SSR est revenu sur sa décision de l'automne 2018, annonçant une stratégie audio et laissant entendre que les magazines « Echo der Zeit », « Tagesgespräch » et « Rendez-vous » seraient maintenus à Berne, de même que les rédactions nationale et internationale. Face au revirement d'attitude du conseil d'administration de la SSR, le Conseil des Etats n'avait pas donné suite aux initiatives lors de la session d'automne 2019. En décembre 2019, la SSR a décidé de transférer à Zurich non seulement SRF 4 News, mais également les rédactions d'information, ce qui représente quelque 70 postes de travail. Ce déplacement entraîne la perte d'une partie de la diversité des publications au sein de la SSR et l'affaiblissement des formats de fond maintenus à Berne. Cependant, la résistance coordonnée du canton et de la ville de Berne ainsi que de la Région capitale suisse a finalement abouti à ce qu'une centaine de postes de moins qu'initialement prévu ne soient transférés à Zurich et à ce que le studio de radio de Berne, avec sa propre rédaction en chef, continue de jouer un rôle important au sein de la SRF.

A l'occasion de la révision de la **loi sur les forces hydrauliques**, le Conseil fédéral a proposé de réduire la redevance hydraulique maximale à CHF 80.-/kW<sub>B</sub> et de flexibiliser le modèle de calcul, ce que le Conseil-exécutif comme la majorité des cantons ont refusé. Le Conseil-exécutif entend conserver le montant maximal actuel de CHF 110.-/kW<sub>B</sub>. Il rejette également fermement une réglementation nationale sur l'abandon de la redevance hydraulique, qui constituerait une atteinte à l'autonomie des cantons. L'abandon de la redevance hydraulique doit rester à la libre appréciation des cantons concernés. Les droits d'exploitation de l'eau sont non seulement d'un grand intérêt pour les exploitants des centrales électriques, mais créent également de la concurrence avec d'autres groupes d'intérêt (tourisme, pêche, etc.). Les demandes du Conseil-exécutif n'ont eu qu'un écho partiel : si, pour le moment, le montant de la redevance hydraulique et le modèle de calcul restent en vigueur, les Chambres fédérales ont néanmoins décidé de réglementer le renoncement à la redevance hydraulique à l'échelle nationale.

Préalablement à toute **votation fédérale**, le Conseil-exécutif communique sa position, pour autant que le résultat du scrutin ait des répercussions importantes pour le canton de Berne.

Après le refus par le peuple de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) le 12 janvier 2017, la situation se présentait différemment pour la **loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)**. Ainsi, le Conseil-exécutif a recommandé de dire oui lors de la votation du 19 mai 2019. Il a agi de la sorte dans le contexte de l'ouverture de la procédure de consultation sur la législation fiscale cantonale 2021, cette dernière devant permettre de mettre en œuvre le projet RFFA dans le canton de Berne.

### 3.3 Participation à la politique européenne de la Confédération

La participation des cantons à la politique européenne de la Confédération passe essentiellement par la CdC. Dans le dialogue sur l'Europe, les représentantes et représentants des cantons ont par ailleurs l'opportunité de s'entretenir en toute confidentialité avec les membres du Conseil fédéral à propos de politique européenne, et de présenter les demandes des cantons sans intermédiaire. De plus, les Chambres fédérales ont porté des projets liés à la politique européenne, à propos desquels le Conseil-exécutif a directement fait valoir son point de vue.

Le Conseil-exécutif a pris position sur les projets suivants :

**Accord-cadre institutionnel** : Après que le Conseil fédéral avait soumis le 16 janvier 2019 le texte de l'accord aux milieux concernés (commissions parlementaires, CdC, partis politiques, partenaires sociaux, économie et science), le Conseil-exécutif l'a minutieusement analysé dans le contexte de la consultation de la CdC. Il appuie la prise de position commune des gouvernements cantonaux du 29 mars 2019, étant arrivé à la même conclusion que l'Assemblée plénière de la CdC selon laquelle un accord-cadre va foncièrement dans le sens des intérêts du canton de Berne. Sans un tel accord-cadre, le risque existe que l'UE ne mette plus à jour les accords existants. Pourrait notamment être concerné l'Accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce, vital pour la branche de la technique médicale dans le canton de Berne. Si les exigences auxquelles doivent répondre les produits ne sont pas mises à jour, la reconnaissance mutuelle, et donc l'accès facilité au marché intérieur de l'UE, ne sont plus garantis. Par ailleurs, l'absence d'accord-cadre comporte un autre risque, à savoir qu'aucun nouvel accord d'accès au marché ne puisse plus être conclu avec l'UE. Ce serait à déplorer pour un canton tel que Berne, qui est un important pourvoyeur d'énergie hydraulique et qui joue un rôle dans l'approvisionnement en électricité. Le même raisonnement s'applique au domaine de la recherche et de la formation, Berne constituant un pôle important en la matière : privées d'accès aux programmes de l'UE, les hautes écoles du canton deviendraient moins attractives pour les personnels enseignants, les chercheuses et chercheurs ainsi que les étudiantes et étudiants.

De concert avec les autres gouvernements cantonaux, le Conseil-exécutif a exigé du Conseil fédéral qu'il vérifie auprès de l'UE les conséquences des « aides d'Etat » et de la « directive relative au droit des citoyens de l'Union » pour la Suisse et les cantons. En effet, sur ces deux points, on ignore encore dans quelle mesure les interdictions et le durcissement des obligations légales sont supportables pour l'autonomie et les finances cantonales. Concernant les mesures d'accompagnement à la libre-circulation des personnes (FlaM), il conviendrait de trouver une solution tenant compte des préoccupations légitimes des partenaires sociaux en matière de protection des conditions de travail et salariales en vigueur en Suisse. Le Conseil-exécutif ne se prononcera donc définitivement sur l'accord-cadre que lorsqu'il aura reçu des éclaircissements.

Les débats politiques internes sur la directive relative au droit des citoyens de l'Union, sur les mesures d'accompagnement et sur les aides d'Etat continuent. Tant que les différents groupes d'intérêt ne parviendront pas à faire converger leurs points de vue, les questions ouvertes liées à l'UE ne pourront pas être clarifiées. Les cantons considèrent qu'un report de la discussion jusqu'à la votation sur l'initiative de

limitation (vraisemblablement mai 2020) n'est pas judicieux. Pourtant, c'est ce scénario qui se dessine, étant donné entre autres le changement de Commission européenne.

Le Grand Conseil s'est également penché sur l'accord-cadre sous l'angle du dialogue entre la CIRE et le Conseil-exécutif au sujet des relations extérieures. L'UDC a déposé des interventions parlementaires similaires dans plusieurs cantons, notamment à Berne la motion 066-2019 « Pas d'accord-cadre avec l'UE ». L'exigence du groupe UDC, selon laquelle le Conseil-exécutif devait prendre position vis-à-vis du Conseil fédéral à propos du résultat actuel des négociations, a été satisfaite compte tenu de la prise de position à l'égard de la CdC. Cependant, la consultation ne s'est pas déroulée en partant du principe qu'un accord-cadre (quel qu'il soit) serait conclu. La déclaration du canton de Berne est même apparue comme nuancée. Dans ce contexte, le Grand Conseil a rejeté la motion selon la proposition du Conseil-exécutif.

**Participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer les postes vacants** : Au vu de l'intérêt national d'une application cohérente de l'obligation d'annoncer les postes vacants, les Chambres fédérales ont approuvé la participation financière aux coûts occasionnés aux cantons par les contrôles relatifs à l'obligation d'annonce. Toutefois, contrairement à la volonté des cantons, la validité des bases légales est limitée à 2023. En revanche, le Conseil-exécutif a été entendu sur la question de l'ampleur des contrôles, qui relèvera de la compétence des cantons ; ce sont donc les cantons qui déterminent le nombre de contrôles pour lesquels ils demandent la participation financière de la Confédération.

**Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE** : Le Conseil national a approuvé avec réserve la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE, comme le Conseil des Etats avant lui, allant ainsi dans le sens des intérêts du canton de Berne. Le Conseil-exécutif, lui aussi, a exigé de n'approuver la deuxième contribution suisse qu'à condition qu'il ressorte clairement que l'UE entend prendre des décisions fermes et concrètes visant à améliorer les relations bilatérales. Or, l'UE n'a fait preuve d'aucune bonne volonté : au contraire, depuis juillet, elle a mis fin à l'équivalence boursière avec la Suisse. Tant que l'UE ne renonce pas à toute mesure discriminatoire de ce type, la Suisse suspend le versement de la contribution.

**Initiative de limitation** : L'assemblée plénière de la CdC a approuvé le 27 septembre 2019 une prise de position commune. Les cantons rejettent l'initiative populaire de l'UDC, au motif qu'elle mettrait en péril l'ensemble des accords bilatéraux liés à l'accord sur la libre circulation des personnes (ALPC), ce qui compromettrait l'accès de la Suisse au marché intérieur européen.

**Brexit** : Depuis fin 2018, le Conseil fédéral a approuvé plusieurs accords entre la Suisse et le Royaume-Uni, notamment dans les domaines de la libre circulation des personnes, du commerce et du transport aérien. Ces accords doivent remplacer les accords bilatéraux Suisse-UE qui deviendront caducs dès la sortie du Royaume-Uni de l'UE. Le Conseil-exécutif est favorable à la stratégie « Mind the gap » du Conseil fédéral, qui entend éviter une période de latence marquée par l'absence de droits et d'obligations mutuels dans les relations bilatérales avec le Royaume-Uni. Il a donc approuvé l'accord sur les droits des citoyennes et citoyens, l'accord sur l'accès mutuel au marché du travail et l'accord commercial. L'accord sur les droits des citoyennes et citoyens signifie qu'il y aura à l'avenir deux catégories de Britanniques en Suisse, ce qui demandera aux cantons des ressources humaines et financières supplémentaires. C'est pourquoi, afin de garantir une mise en œuvre efficace des nouvelles dispositions, il est important que les autorités compétentes aux échelons fédéral et cantonal continuent de collaborer étroitement.

### 3.4 Coopération intercantonale

Le canton de Berne a pris part à quatre séances plénières de la CdC et à neuf séances sur dix des organes dirigeants de la CdC, de la CGSO et d'arcjurassien.ch. Le Conseil-exécutif a en outre pris position dans dix consultations à l'attention de la CdC. Par ailleurs, le canton a contribué à un total de dix communiqués de presse et courriers de la CGSO.

Le tableau récapitulatif ci-après présente les affaires fédérales qui concernent au premier chef le canton de Berne, et sur lesquelles la CdC s'est positionnée :

Affaire	Position de la CdC	Intérêts du canton de Berne
Vote électronique	<b>Approbation</b> – Inscription dans la loi d'un troisième canal de vote – Exigences élevées en matière de sécurité – Pas de demande de cofinancement de la mise en exploitation par la Confédération	<b>+</b> + + -
	<b>→ Sécurité juridique créée</b>	
Cybergouvernement et numérisation	<b>Approbation</b> – Coordination et pilotage améliorés à tous les échelons fédéraux – Rôle clé de la Confédération contesté	<b>+</b> + -
	<b>→ Programme gouvernemental de législature de 2019 à 2022 soutenu (priorité 2)</b>	
RFFA	<b>Approbation</b> – Adaptation à l'environnement international – Egalité de traitement de toutes les entreprises – Eviter les carences de financement de l'AVS	<b>+</b> + + +
	<b>→ Hausse de l'attractivité cantonale</b>	
Répartition des tâches II	<b>Approbation</b> – Pas de transfert de charges univoque ni aux cantons ni à la Confédération (d'où plusieurs domaines de tâches) – Neutralité budgétaire si désenchevêtrement des tâches – Priorité sur les principes RPT de subsidiarité et d'équivalence fiscale	<b>+</b> + + +
	<b>→ Modernisation du fédéralisme en débat</b>	
Projet EFAS	<b>Rejet clair (risque de référendum cantonal)</b> – Pas d'ingérence dans le pilotage des admissions – Intégration des prestations de soins – Neutralité des coûts	<b>+</b> + + +
	<b>→ Charge financière additionnelle conséquente, violation de l'équivalence fiscale</b>	

Légende :

+ signifie que la position de la CdC va dans le sens des intérêts du canton de Berne.

- signifie que le canton de Berne a des positions ou intérêts divergents.

Dans la grande majorité des cas, la CdC a tenu compte des intérêts du canton de Berne dans les positions qu'elle a défendues auprès de la Confédération et du public.

Pour le **projet Vote électronique**, les intérêts du canton de Berne n'ont été que partiellement pris en compte. L'Assemblée plénière de la CdC du 29 mars 2019 adhère à l'inscription dans la loi du vote électronique comme troisième canal de vote à part entière. Les gouvernements cantonaux se félicitent aussi expressément des exigences élevées en matière de sécurité. Le Conseil-exécutif partage certes cette position, mais il avait demandé que la Confédération participe au financement de la mise en exploitation et à son développement ultérieur, et prenne à sa charge les augmentations régulières dues au durcissement des règles de droit fédéral (notamment en matière de sécurité). Cette proposition a été refusée, les cantons craignant qu'un tel modèle de financement ne mène à la centralisation des droits politiques, si la Confédération rend le recours au vote électronique obligatoire.

Les cantons ont poursuivi leurs efforts pour **optimiser le pilotage et la coordination dans le domaine du cybergouvernement et de la numérisation**. Ils ont soutenu le renouvellement de la Convention-cadre de droit public concernant la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse. Cette position correspond au Programme gouvernemental de législature de 2019 à 2022 du canton de Berne, qui se donne pour objectif d'exploiter les opportunités de la transition numérique et de fournir à la population et à l'économie des services efficaces. De plus, les cantons doivent mener des actions incitatives pour favoriser le recours aux prestations numériques. Le canton de Berne se félicite du renforcement de la collaboration à tous les échelons gouvernementaux dans le domaine de la cyberadministration. La mise à disposition de services de base à l'échelon du pays, tels que la gestion de l'identité et de l'accès (IAM), semble particulièrement essentielle pour promouvoir le recours aux processus numériques à tous les échelons. Le 24 octobre 2019, le Département fédéral des finances et la CdC ont publié le rapport final, qui est ainsi entré dans la phase de validation politique.

Outre la cyberadministration, les cantons ont étudié la **politique financière et fiscale**. L'Assemblée plénière a recommandé au peuple de voter oui au **projet RFFA**. Le canton de Berne estime lui aussi que le projet fédéral constitue un compromis équilibré.

Après que les Chambres fédérales avaient approuvé le changement de système pour la RPT, la Confédération et les cantons ont lancé durant l'été le **réexamen de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons** (« Répartition des tâches II »), un projet qui vise le désenchevêtrement des tâches cofinancées dans les quatre domaines suivants : réduction des primes (RIP), prestations complémentaires (PC), infrastructure ferroviaire (FIF), trafic régional de voyageurs (TRV). A l'instar de la première réforme de la répartition des tâches menée en 2008, le but consiste à clarifier l'attribution des responsabilités entre les cantons et la Confédération, de sorte à élargir la marge de manœuvre des deux échelons et à renforcer l'efficacité du pilotage des prestations.

Le 28 juin 2019, les gouvernements cantonaux ont rejeté le projet de loi du Conseil national visant à mettre en œuvre l'initiative parlementaire de **financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS)**. Pour la première fois depuis 2003, un référendum cantonal se profile, car les cantons escomptent que le lien établi entre le projet EFAS et le pilotage des admissions soit supprimé. Ils demandent des instruments de gestion efficaces pour l'offre de soins ambulatoires. Ils exigent également pour chaque canton d'une part que les prestations de soins figurent dans le projet EFAS avec force obligatoire, d'autre part la mise sur pied d'une organisation tarifaire tripartite ainsi que la garantie de la neutralité des coûts lors du passage à une nouvelle structure. Le projet EFAS est synonyme pour les cantons d'une importante charge supplémentaire. Le Conseil national a passé outre leurs préoccupations. Le canton de Berne soutient la prise de position de l'Assemblée plénière de la CdC.

La **transformation fondamentale du paysage médiatique** ne concerne pas uniquement les acteurs au niveau fédéral, mais également les cantons. Le 18 novembre 2019, la Fondation ch pour la collaboration confédérale a organisé une conférence dans les locaux de l'Hôtel du gouvernement, « Transformation des médias et fédéralisme » (avec un premier exposé de M. Christoph Ammann, président du Conseil-exécutif). Durant la session d'hiver, le Grand Conseil s'est prononcé en faveur du rapport sur les possibilités d'aide aux médias par le canton de Berne.

Le 28 juin 2019, au regard des arrêts du Tribunal fédéral sur les recours pour violation du droit de vote, l'Assemblée plénière de la CdC a approuvé la version revue du **concept sur l'information officielle** précédant un scrutin fédéral. Selon les arrêts du Tribunal fédéral, un canton est autorisé à intervenir dans une campagne précédant un scrutin fédéral, dès lors qu'il est particulièrement concerné par l'issue du vote. A l'échelon intercantonal, la CdC est habilitée à délivrer une consigne de vote avant un scrutin fédéral dès lors qu'une incidence substantielle est avérée pour une majorité ou la totalité des cantons. Toutefois, le Tribunal fédéral exclut les interventions de conférences des directeurs et directrices en amont d'un scrutin fédéral. De la sorte, la communication de la CdC gagne en force, même si celle des conférences des directeurs est affaiblie.

En 2019, la **CGSO** s'est attelée à la **motion Baumann** demandant qu'une convention collective nationale de travail étendue l'emporte sur le droit cantonal. Tout comme le Conseil fédéral, la CGSO a recommandé aux Chambres fédérales de rejeter cette motion, qui constituerait une ingérence dans l'autonomie des cantons : les cantons auraient la compétence d'agir dans le domaine social pour autant que leur action ne soit pas restreinte par la Constitution fédérale. Dans le cas d'espèce, le Tribunal fédéral a conclu que le salaire minimum instauré en 2014 dans le canton de Neuchâtel pour tous les travailleurs et travailleuses constitue une mesure de politique sociale. Si la motion Baumann était malgré tout acceptée, cette mesure et d'autres mesures sociales similaires inscrites dans le droit cantonal pourraient être invalidées par des conventions collectives nationales de travail. Les délibérations ne sont pas encore closes.

Les **rencontres entre le Conseil-exécutif et les gouvernements cantonaux** d'Argovie (27-28 mars 2019), de Glaris (visite de la Landsgemeinde, 4-5 mai 2019), de Schwyz (21-22 août 2019) et du Valais (23-24 octobre 2019) ont créé des occasions de resserrer les relations et de défendre plus largement les intérêts du canton de Berne. Les discussions ont essentiellement tourné autour de sujets et de problématiques communs.

Lors de la réunion de travail avec le canton d'Argovie, par exemple, la question de la signification de la promotion de l'innovation pour l'économie cantonale était à l'ordre du jour. Avec le canton du Valais, les échanges ont porté notamment sur la portée économique du tunnel de base du Lötschberg pour les deux cantons ; les deux gouvernements ont clairement manifesté la volonté de réaliser au plus vite des travaux d'équipement supplémentaire.

### 3.5 Relations avec l'étranger

En collaboration avec le Conseil du jura bernois, le Conseil-exécutif a pu apporter sa contribution aux programmes Interreg transfrontaliers et à la nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération, afin de **renforcer le côté suisse de l'Arc jurassien dans la coopération transfrontalière avec la France** (priorité 3). Durant sa première année de présidence, le canton de Berne s'est investi dans l'amélioration de la gouvernance au sein d'arcjurassien.ch, cherchant à montrer l'utilité directe des divers projets pour la population. Ainsi, le projet « Communauté du savoir » (Cds) a permis de stimuler la collaboration franco-suisse en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Par exemple, la Haute école ARC (HE-Arc Neuchâtel, Berne, Jura) et la Haute école pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE Berne, Jura, Neuchâtel) proposent des stages des deux côtés de la frontière. De plus, d'autres établissements cantonaux doivent pouvoir participer au projet. Par ailleurs, ces dernières années, une centrale de covoiturage a été mise sur pied pour les pendulaires afin de faciliter les déplacements vers le lieu de travail.

En décembre 2018, le Conseil-exécutif avait décidé de recentrer la **coopération au développement du canton de Berne** sur l'aide d'urgence et les organisations non gouvernementales d'aide au développement. Désormais, le canton de Berne ne gère donc plus ses propres projets, mais il poursuit une politique de coopération au développement, qui s'est concrétisée ainsi : en 2019, le Fonds de loterie a versé

20 contributions à 15 organisations non gouvernementales d'aide au développement, à hauteur de 2,8 millions de francs (CRS, Swissaid, SAD, Fairmed, FICD, Pain pour le prochain, etc.). Les aides ont été principalement destinées à des pays d'Afrique et d'Asie. En outre, 180 000 francs ont été versés au titre de l'aide d'urgence (aide en cas de catastrophe). La CRS a reçu 100 000 francs après le passage du cyclone Idai au Mozambique et au Malawi et, 80 000 francs dans le cadre de la crise au nord de la Syrie. D'après les informations du Conseil-exécutif, ni la Confédération ni aucun autre acteur n'aurait sollicité de membre de l'administration pour ses compétences spécifiques ou pour réaliser une mission dans le cadre d'un projet de développement.

Le **Traité d'amitié du canton de Berne avec Nara** est très apprécié par la préfecture japonaise. Depuis la conclusion du traité en 2015, les relations politiques et scientifiques n'ont cessé de se développer et de se renforcer (priorité 4).

En mai 2019, une délégation de la Haute école spécialisée bernoise, profitant de ces relations, s'est rendue à Nara pour étudier différents aspects de la politique du vieillissement. En effet, la préfecture japonaise et le canton de Berne sont confrontés à la même problématique : leur système de santé, très performant en soi, est remis en question par l'évolution démographique.

Dans les mois qui ont suivi ce voyage d'étude, les premiers contacts avec des spécialistes se sont renforcés et ont débouché sur des collaborations (notamment avec des membres du NAIST – Nara Institute of Science and Technology – ou de l'hôpital régional de pointe). L'objectif consiste à pouvoir partager, échanger et accéder aux connaissances mutuelles, aux problèmes et aux solutions envisagées par les deux régions partenaires pour répondre aux enjeux d'une société vieillissante. Il est important d'impliquer des étudiantes et étudiants et des entreprises. La vision des parties prenantes prend la forme d'un « BerNara Lab : Innovation for the Ageing Society ». Conformément à la déclaration de planification du Grand Conseil du 27 mars 2017, le canton de Berne peut développer des projets avec la préfecture de Nara pour autant qu'il en retire un avantage direct lié au transfert de savoir-faire. Le projet sera coordonné avec les objectifs stratégiques du Conseil-exécutif (conformément à l'objectif 3 du Programme gouvernemental de législature de 2019 à 2022 du canton de Berne ; cf. également postulat 184-2019 déposé par la CIRE le 15 juillet 2019 « Défis démographiques dans le canton de Berne »).

L'International Bern Welcome Desk sera opérationnel début 2020. Le Conseil-exécutif entend contribuer au renforcement de la Suisse en tant qu'Etat hôte dans la compétition avec l'étranger (priorité 5). La Suisse, le canton de Berne et la ville de Berne doivent être promus comme des sites ouverts sur le monde et attractifs sur le plan économique et touristique. L'accent est mis sur la transmission d'informations entre la communauté internationale dans la région de Berne d'une part, les autorités locales, cantonales et fédérales d'autre part. La Confédération, le canton, la ville et Bern Welcome AG ont conclu un contrat de prestations pour le projet pilote, qui s'étend du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2023, et prévoit des contributions annuelles de la Confédération, du canton et de la ville, à hauteur de 60 000 francs chacun par an.

#### 4. Priorités des relations extérieures en 2020

**Priorité 1 :** Le Conseil-exécutif met en œuvre les résultats de l'enquête sur la représentation des intérêts à l'échelle fédérale durant la législature 2015-2019, et inclut dans le processus les membres bernois nouvellement élus du Conseil national et du Conseil des Etats.

##### Motif

La représentation optimale des intérêts du canton durant les délibérations parlementaires dans les affaires qui le concernent plus particulièrement requiert d'une part d'entretenir les contacts personnels, d'autre part de faire parvenir les demandes et leurs annexes écrites en temps et en heure, et sous la forme qui convient.

##### Procédure

Le but consiste à maintenir le rythme actuel, soit une rencontre trimestrielle du Conseil-exécutif avec la nouvelle représentation bernoise au Conseil des Etats, et une rencontre annuelle avec la nouvelle députation au Conseil national. Par ailleurs, le SRE marque le début de la législature en recevant les nouvelles et nouveaux élus au Conseil national et en leur présentant sa palette de prestations.

La documentation écrite destinée aux parlementaires fédéraux continue d'être améliorée. Il est important que les documents fournis soient brefs et ciblés, c'est-à-dire adaptés à leurs destinataires. La position du canton de Berne dans les affaires d'intérêt cantonal est mise à jour en fonction de l'évolution desdites affaires au fil des délibérations parlementaires, de sorte que les propositions formulées à l'attention des membres bernois du Conseil national et du Conseil des Etats soient concrètes et actuelles.

**Priorité 2 :** Le Conseil-exécutif défend ses intérêts en matière de politique des médias au niveau fédéral et dans le contexte de la coopération intercantonale. Il représente ses intérêts dans le train de mesures adoptées par la Confédération, conformément au rapport sur les possibilités d'aide aux médias dans le canton de Berne et à la déclaration de planification du Grand Conseil sur la question.

##### Motif

Dans le contexte des dernières évolutions dans le secteur des médias et du processus législatif en cours au niveau fédéral, il convient de se pencher sur la question des répercussions politiques, sociales et culturelles de la concentration des médias et de leurs nouvelles utilisations pour le canton de Berne. Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif sur les possibilités d'aide aux médias dans le canton de Berne. Le texte prévoit, outre des instruments d'aide aux médias, des mesures visant à faciliter l'accès à l'Etat et à simplifier l'interaction entre la population et l'Etat.

##### Procédure

Les possibilités d'aide indirecte aux médias sont examinées afin de renforcer l'intérêt porté aux thématiques cantonales. La promotion de la participation politique des jeunes et de leurs compétences médiatiques relève de la même question. Il est prévu d'ouvrir un canal de communication en collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise (BFH) permettant de communiquer en direct avec ce groupe cible. La Direction de l'instruction publique et de la culture (INS), le Forum politique de Berne et des organismes tels que easy vote, la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ) ou le Campus pour la démocratie, sont impliqués dans ce processus.

**Priorité 3 :** Dans le cadre du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures, le Conseil-exécutif négocie une répartition judicieuse des investissements liés à l'avenir de l'établissement pénitentiaire de Thorberg et du nombre de places de détention nécessaires.

### Motif

Les prisons et les établissements d'exécution des peines et mesures du canton de Berne ont besoin d'importants travaux d'assainissement et de modernisation. C'est ce que la Direction de la sécurité (DSE) a mis en évidence dans la stratégie qu'elle a présentée en février 2018. Elle a concrétisé ses projets et soumis au Conseil-exécutif un plan directeur concret qu'il a adopté à l'intention du Grand Conseil. Le plan directeur définit les projets de modernisation de l'exécution judiciaire dans le canton de Berne et l'infrastructure requise à cet effet.

### Procédure

Tant que les décisions concernant l'avenir de Thorberg n'auront pas été prises, l'établissement sera maintenu dans son état de fonctionnement actuel. Le Conseil-exécutif estime que le coût de la rénovation complète de ce complexe est disproportionné par rapport à son utilité. En particulier, il estime qu'il faudrait ramener le nombre de places de 180 à 130 en raison des possibilités limitées d'extension. Il faudra attendre le résultat des négociations avec les autres cantons concordataires pour qu'une décision de principe sur le maintien ou la fermeture de Thorberg (après 2030) puisse être prise.

**Priorité 4 :** Grâce au projet intercantonal axšana/XAD, le Conseil-exécutif entend contribuer à la numérisation du domaine de la santé, le but étant que les prestataires de services puissent cartographier les protocoles de traitement de manière exhaustive sous forme numérique.

### Motif

Le dossier électronique du patient permet d'avoir accès à toutes les données nécessaires ayant été saisies au cours d'un traitement de manière décentralisée. Les spécialistes de la santé doivent donc obtenir une certification de la communauté de référence pour autant que les patientes et patients leur aient accordé les droits d'accès nécessaires. Le principe de la décision volontaire prévaut. Les hôpitaux et les EMS font exception et sont obligés de s'affilier dès 2020 ou 2022.

Il s'agit d'améliorer la qualité de la prise en charge médicale et des processus thérapeutiques, d'augmenter la sécurité des patientes et des patients, d'accroître l'efficacité du système de santé et d'encourager le développement des compétences individuelles en matière de santé. Les soins intégrés en dépendent. Le dossier électronique du patient déploiera d'autant plus ses effets que le maximum de parties concernées coopère.

### Procédure

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a déjà lancé le projet BeHealth il y a plusieurs années. Il en est résulté une déclaration d'intention sur l'adhésion du plus grand nombre possible de prestataires bernois à une seule et même communauté de référence. Les étapes ultérieures de mise en œuvre doivent être menées conjointement avec douze autres cantons (dont Zurich) afin d'exploiter les synergies. Les cantons participants représentent aujourd'hui 55 pour cent de la population suisse.

La Confédération prend en charge le coût de constitution des communautés de référence. Le canton de Berne a débloqué une enveloppe de 2,58 millions de francs au démarrage du projet. Grâce à la contribution financière de la Confédération, ce financement initial doit être ramené à 1,29 million.

Cantosana AG détient une participation dans Axsana AG, qui elle-même exploite la communauté de référence XAD. Le canton représente ses intérêts au sein des conseils d'administration de Cantosana AG et d'Axsana AG. La SAP fait en sorte que le plus grand nombre possible de prestataires rejoigne la communauté de référence.

De plus, en 2020, les questions liées au financement de l'utilisation des identités électroniques (eID), des processus d'ouverture et de l'information à la population devront être élucidées.

**Priorité 5** : Le Conseil-exécutif développe une vue d'ensemble interdirectionnelle du projet sur le vieillissement de la population mené par la Haute école spécialisée bernoise avec la préfecture de Nara. Le cas échéant, il associe des communes et des entreprises intéressées.

#### Motif

Conformément aux objectifs stratégiques du Conseil-exécutif, le canton de Berne doit devenir un site médical de pointe en Suisse. Le vieillissement de la population fait partie intégrante de la problématique. Le canton doit anticiper les défis auxquels il sera confronté dans le domaine des soins et des services de santé. Le Conseil-exécutif évalue la faisabilité de différents projets, notamment d'un centre cantonal de vie, de travail et de santé destiné aux séniors. Les travaux menés avec la préfecture de Nara peuvent contribuer à cet objectif.

#### Procédure

La Haute école spécialisée bernoise participe activement à l'acquisition de fonds de tiers, notamment en soumettant un projet à Horizon 2020, le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation. La Chancellerie d'Etat assure la coordination au sein du canton.

**Priorité 6** : Le Conseil-exécutif (Direction de l'économie publique, à partir de 2020 DEEE) renouvelle le partenariat avec Shenzhen (Chine) et assoit la position exclusive du canton de Berne au niveau suisse en vue de futures coopérations dans le domaine économique au sens large.

#### Motif

La Chine, et Shenzhen en particulier, représente un débouché très important pour les entreprises exportatrices bernoises. Le tissu industriel de Shenzhen est similaire à celui du canton de Berne. Par ailleurs, Shenzhen bénéficie du statut de zone économique spéciale et constitue aujourd'hui un site de première importance à l'échelle chinoise dans les domaines de l'innovation, du leadership technologique et de l'entrepreneuriat privé. En outre, l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine ainsi que l'agence partenaire pour la promotion de la région GGBa (Greater Geneva Bern area), contribuent au positionnement du canton de Berne à Shenzhen. Au cours des cinq dernières années, les demandes de coopération, d'implantation et de partenariats commerciaux ont fortement augmenté des deux côtés ; des entreprises se sont implantées pour la première fois dans le canton de Berne (Malong, Tangin) et des accords de coopération ont été signés (par exemple avec la Haute école spécialisée bernoise). Par ailleurs, il existe d'autres synergies potentielles, qui n'ont encore été exploitées que ponctuellement par Berne, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la culture, du tourisme et du sport. Shenzhen souhaiterait également renforcer la coopération dans ces domaines.

#### Procédure

Le traité doit être renouvelé au cours de l'année 2020, et consolidé par une série d'actions concrètes. La communication sur le partenariat doit être améliorée du côté des entreprises et des partenaires afin de susciter de nouveaux échanges et de stimuler les relations d'affaires. Des actions sont prévues à Berne et à Shenzhen (une semaine promotionnelle sur chaque site). C'est à la Promotion économique du canton de Berne, en synergie avec d'autres Directions, qu'il incombe de maintenir les relations avec Shenzhen et de mettre en œuvre les actions prévues.

## **5. Proposition au Grand Conseil**

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport 2019 sur les relations extérieures du canton de Berne et du dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE fondé sur ce rapport.

## Annexes

### Annexe 1 : Initiatives cantonales du canton de Berne

Au cours de l'année 2019, le canton de Berne a déposé deux initiatives cantonales :

N°*	Initiative cantonale	décidée le (GC)	déposée le (CE)	Conseil des Etats / Conseil national
19.316	Echange de données financières à l'intérieur du pays	10.09.2019	06.11.2019	Pas encore traitée
19.319	Contribution à la réalisation des objectifs climatiques – éliminer les mauvaises incitations au choix du mode de transport et taxer les billets d'avion	04.09.2019	13.11.2019	Pas encore traitée

\* numéro de l'objet à l'Assemblée fédérale

\*\* pas encore traitée en plénum

Initiatives cantonales déposées avant 2019 et pas encore traitées par les Chambres fédérales en 2019 :

N°*	Initiative cantonale	décidée le (GC)	déposée le (CE)	Conseil des Etats / Conseil national
08.316	Interdiction des jeux vidéo violents	08.04.2008	18.06.2008	En suspens
10.322	Pour l'introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades	25.11.2009	02.06.2010	Donné suite en 2014, classée en 2019 <sup>6</sup>
16.317	Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires	13.09.2016	19.10.2016	Donné suite
18.317	Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie	07.06.2018	22.08.2018	CE pas de suite

Initiatives cantonales liquidées par les Chambres fédérales au cours de l'année 2019 :

N°	Initiative cantonale	décidée le (GC)	déposée le (CC)	Conseil des Etats / Conseil national
16.316	Aménagement d'installations de production d'énergie renouvelable dans les sites marécageux	08.09.2016	19.10.2016	Pas de suite

<sup>6</sup> Cf. 19.027 Loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches (adoption en vote final le 20 décembre 2019).

## Annexe 2 : Représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers en 2019

### Conférences gouvernementales et sectorielles au niveau national

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	CHA	Christoph Ammann	Comité (comité directeur)
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	TTE	Evi Allemann Christoph Neuhaus Christoph Ammann	Comité
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	INS	Christine Häsler	Comité
Conférence suisse des hautes écoles	INS	Christine Häsler	
Conseil des hautes écoles	INS	Christine Häsler	
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	TTE	Christoph Neuhaus	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF)	FIN	Beatrice Simon	Comité
Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)	ECO	Christoph Ammann	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	SAP	Pierre Alain Schnegg	Comité
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	POM	Philippe Müller Evi Allemann	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	TTE	Christoph Neuhaus	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	SAP	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	ECO	Christoph Ammann	
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	ECO	Christoph Ammann	
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	POM ECO	Philippe Müller Christoph Ammann	Comité
Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA)	JCE	Evi Allemann	Comité
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché (CDCM)	POM	Philippe Müller	
Conférence suisse des chanceliers d'Etat (CDE)	CHA	Christoph Auer (chancelier)	

**Conférences gouvernementales et sectorielles régionales de la Suisse occidentale**

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	
arcjurassien.ch (aj.ch) [BE, VD, NE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	Président (à compter du 19.11.2018)
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	ECO	Christoph Ammann	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	TTE	Christoph Neuhaus	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	INS	Christine Häsler	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	SAP	Pierre Alain Schnegg	
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	FIN	Beatrice Simon	
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	TTE	Christoph Neuhaus	

**Conférences gouvernementales et sectorielles régionales du Nord-Ouest de la Suisse**

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des gouvernements cantonaux de la Suisse du Nord-Ouest (NWRK) [SO, BS, BL, AG, JU] <sup>7</sup>	CHA	-	
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de la Suisse du Nord-	INS	Christine Häsler	

<sup>7</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le canton de Berne est membre associé de la NWRK (alors qu'avant, il en était membre à part entière).

Ouest (NW EDK) [BE, LU, FR, SO, BS, BL, AG, VS]			
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé du Nord-Ouest de la Suisse (GDK NW) [BE, LU, SO, BS, BL, AG, JU]	SAP	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics du Nord-Ouest de la Suisse (KöV NWCH) [BE, SO, BS, BL, AG]	TTE	Christoph Neuhaus	

### Conférence transfrontalière

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence Transjurassienne (CTJ) [BE, VD, NE, JU ; Région, Préfecture et Départements de Bourgogne-Franche-Comté]	CHA	Pierre Alain Schnegg	Coprésident

**Annexe 3 : Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures en 2019****Planification des affaires du Grand Conseil (sessions 2019)**

Affaire	Responsabilité	Commission	Annoncée pour
Modification de la Constitution cantonale suite au transfert de la commune de Moutier au canton du Jura	CHA	CIRE	*2019-03 2019-06 2019-09 2019-11
Modification de lois suite au transfert de la commune de Moutier au canton du Jura	CHA	CIRE	*2019-03 2019-06 2019-09 2019-11
Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) (révision totale)	FIN (précédemment TTE)	CFin	*2019-03 2019-06 2019-09 2019-11
Décision d'adhésion au concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA)	POM	CSéc	*2019-03 2019-06 2019-09 2019-11
Décision d'adhésion à la convention intercantonale sur l'organisation commune des loteries (IKV 2020)	POM	CSéc	*2019-03 2019-06 2019-09 2019-11
Concordat de modification territoriale Clavaleyres Morat	JCE	CIRE	*2019-03
Rapport 2019 sur les relations extérieures	CHA	CIRE	2019-06 2019-09 2019-11
Rapport d'information 2016 de la CIIP aux membres de la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande ; comptes 2016, budget 2018. Prise de connaissance et proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil	INS	CFor	2019-06
Concordat intercantonal créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (modification)	INS	CFor	2019-06 2019-09 2019-11
Convention sur l'échange de données entre cantons et entre autorités dans le but d'exploiter des systèmes d'analyse situationnelle et d'analyse	POM	CSéc	2019-06 2019-09 2019-11
Rapport d'information 2017 de la CIIP aux membres de la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande ; comptes 2017, budget 2019. Prise de connaissance et proposition du Conseil-exécutif	INS	CFor	2019-09 2019-11

Affaire	Responsabilité	Commission	Annoncée pour
au Grand Conseil			
Surveillance électronique à l'échelle Suisse, investissement et fonctionnement	POM	CSéc	2019-09 2019-11
Convention entre la Confédération et les cantons sur l'harmonisation et la mise à disposition commune de la technique et de l'informatique policière en Suisse (CTIP)	POM	CSéc	*2019-09 2019-11

\* annoncé antérieurement (CTIP, information antérieure selon art. 41 et 56 LGC)

### Bulletin d'information au sens des art. 41 et 56 LGC (sessions 2019)

(Les affaires figurant dans le bulletin d'information au sens des articles 41 et 56 LGC sont préavisées par la CIRE)

Affaire	Responsabilité	Annoncée pour
Accord intercantonal concernant le partage des biens et la dévolution administrative et judiciaire suite au transfert de Moutier au canton du Jura	CHA	*2019-03 2019-06 2019-09 2019-11
Feuille de route portant sur le transfert de la commune de Moutier au canton du Jura	CHA	*2019-03 2019-06 2019-09
Modification de lois suite au transfert de la commune de Moutier au canton du Jura	CHA	*2019-03 2019-06 2019-09 2019-11
Avenant à la convention « Agenda Intégration Suisse » – Plan du canton de Berne	SAP	2019-03 2019-06
Révision totale de l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle dans les universités (Accord intercantonal universitaire, AIU)	INS	*2019-03 2019-06 2019-09 2019-11
Adhésion du canton de Berne à l'association suisse de surveillance électronique « Gesamtschweizerisches Electronic Monitoring (Verein EM) »	POM	*2019-03 2019-06 2019-09 2019-11
Convention CTIP (ex Convention sur la coopération policière)	POM	*2019-03 2019-06 [dès 2019-09 dans la Planification des affaires du GC (CTIP)]
Avenant 2019 à la convention-programme avec la Confédération dans le domaine de la revitalisation des eaux pour la période 2016-2019	TTE	2019-03 2019-06 2019-09 2019-11

Affaire	Responsabilité	Annoncée pour
Convention-programme avec la Confédération dans le domaine de la revitalisation des eaux pour la période 2020-2024	TTE	2019-03 2019-06 2019-09 2019-11
Convention-programme avec la Confédération sur les ouvrages de protection et les données de base sur les dangers pour la période 2020-2024	TTE	2019-03 2019-06 2019-09 2019-11
Arrêté du Conseil-exécutif concernant l'adhésion du canton de Berne à la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) (modification)	SAP	2019-06
Désignation des centres d'intervention spéciaux cantonaux pour les relevés des débits de dose destinés à la Centrale nationale d'alarme (CENAL)	ECO	2019-09
Convention-programme 2020-2024 dans le domaine de la biodiversité en forêt	ECO	2019-09 2019-11
Convention-programme 2020-2024 dans le domaine de la protection de la nature et du paysage	ECO	2019-09 2019-11
Convention-programme 2020-2024 dans le domaine des ouvrages de protection en forêt	ECO	2019-09 2019-11
Convention-programme 2020-2024 dans le domaine des forêts protectrices	ECO	2019-09 2019-11
Convention-programme 2020-2024 dans le domaine de la gestion des forêts	ECO	2019-09 2019-11
Convention-programme 2020-2024 sur les sites de protection des oiseaux d'eau et de la faune sauvage	ECO	2019-09 2019-11
Programme 2020-2023 de mise en œuvre de la NPR de la Confédération (nouvelle politique régionale) dans le canton de Berne	ECO	2019-09 2019-11
Accord de collaboration intercantonale 2020-2024 concernant le Parc naturel régional Chasseral	JCE	2019-09 2019-11
Accord de collaboration intercantonale 2020-2024 concernant le Parc naturel régional du Doubs	JCE	2019-09 2019-11
Accord de collaboration intercantonale 2020-2024 concernant le Parc naturel régional de Gantrisch	JCE	2019-09 2019-11
Convention de coopération intercantonale 2020-2024 concernant le site Alpes suisses Jungfrau-Aletsch inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO	JCE	2019-09 2019-11
Convention-programme 2020-2023 du cadastre RDPPF, avec la Confédération	TTE	2019-09 2019-11
Convention-programme 2020-2023 de la mensuration officielle, avec la Confédération	TTE	2019-09 2019-11
Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique de Suisse occidentale CDEP-SO (convention de coopération intercantonale)	ECO	2019-11

Affaire	Responsabilité	Annoncée pour
Convention de prestations platinn (Plateforme d'innovation intercantonale pour la mise en œuvre de la NPR (CDEP-SO))	ECO	2019-11

\* annoncé antérieurement

**Annexe 4 : Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures (rétrospective 2012-2019)**

<b>Nombre total d'affaires annoncées</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
TTE	2	0	4	5	4	2	0	5
INS	9	10	10	5	3	3	5	4
FIN	1	0	0	1	0	0	0	1
SAP	2	3	4	2	2	6	1	2
JCE	6	1	0	0	1	0	1	5
POM	2	3	3	2	2	3	4	6
ECO	3	2	1	11	10	2	0	10
CHA	2	1	4	7	3	8	9	6
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>39</b>

<b>Dont total d'affaires nouvelles</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
TTE	2	0	4	2	1	1	0	5
INS	2	4	3	3	2	3	4	3
FIN	0	0	0	1	0	0	0	1
SAP	1	2	1	0	0	4	0	2
JCE	4	0	0	0	1	0	1	4
POM	1	1	1	1	1	2	2	2
ECO	0	1	1	10	1	2	0	10
CHA	0	1	3	5	2	7	3	1

<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>28</b>
--------------	-----------	----------	-----------	-----------	----------	-----------	-----------	-----------

<b>Responsabilité</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
GC	9	12	12	10	7	12	11	13
CE	18	8	14	23	18	12	9	26

<b>Type d'affaires</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>International</b>	1	1	2	2	0	0	0	0
<b>Entre les cantons et la Confédération / Accord-cadre</b>	2	1	2	3	1	2	1	1
<b>Accord intercantonal à l'échelle suisse / Concor-dat</b>	4	7	8	5	3	4	4	6
<b>Accord régional / concordat</b>	9	8	7	5	2	1	1	3
<b>Accord bilatéral</b>	11	2	2	1	2	4	3	5
<b>Convention-programme entre Berne et la Confédération</b>	0	1	1	10	13	4	0	13
<b>Rapport sur les relations extérieures</b>	0	0	1	2	2	2	2	1
<b>Appartenance cantonale de communes du Jura bernois</b>	0	0	1	1	0	3	4	5
<b>Crédit d'objet / contribution financière</b>	0	0	1	1	1	2	1	1
<b>Rapport d'information / rapport annuel</b>	0	0	1	2	0	2	3	2
<b>Divers</b>	0	0	0	1	1	1	2	2